

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2019

Vernier, salle du Conseil municipal

Présents

- > Mme Annick Maison, Avully
- > Mme Marie-Pierre Berthier, Nernier
- > M. Nicolas Pontinelli, Cartigny
- > M. Philippe Bossy, Satigny
- > M. Wolfgang Honegger, Genthod
- > M. Pierre Duchêne, Dardagny
- > M. Pierre-Alain Tschudi, Meyrin
- > M. Pascal Chammas, Saint-Genis-Pouilly
- > M. Jean-Louis Philippin, Terre Sainte
- > M. Daniel Raphoz, Ferney-Voltaire
- > M. Yvan Rochat, Vernier
- > M. Marcos Weil, ATCR-AIG

Excusé.e.s

- > M. Ricardo Munoz, Collex-Bossy
- > M. Patrick Bouvier, Chancy
- > M. Dominique Novelle, Aire-la-Ville
- > Mme Isabelle Rasmussen, Pregny-Chambésy
- > Mme Pascale Moriaud, Chens-sur-Léman
- > M. Jean-Daniel Viret, Bellevue
- > M. Jean-François Ravot, Chevry
- > M. Patrick Malek-Asghar, Versoix
- > M. Serge Schmidt, Tannay
- > M. René Jemmely, Avusy

Ordre du jour

1. Présentation des textes de l'IN 163 et de son contre-projet et proposition du Comité directeur d'un soutien de l'IN 163 par l'ATCR-AIG.
2. Débat et vote par l'Assemblée

1. Présentation des textes de l'IN 163 et de son contre-projet et proposition du Comité directeur d'un soutien de l'IN 163 par l'ATCR-AIG.

M. Y. ROCHAT souhaite la bienvenue et personnes présentes et se réjouit de voir une représentation couvrant l'ensemble des territoires. En effet, le fait que le vote ne se fasse que sur Genève, n'enlève aucune légitimité aux représentants français et vaudois.

Il précise que le vote sur les deux objets interviendra soit à fin 2019, soit au début 2020 et qu'il est nécessaire que l'ATCR prenne position sur le soutien à l'un et/ou l'autre de ces objets.

L'IN 163 a été lancée par des associations d'habitants et environnementales, réunies sous la CARPE. Ces associations s'inquiètent du développement de l'aéroport et de la fiche PSIA. Par ailleurs, elles regrettent l'absence de mention du trafic aérien dans la Constitution genevoise.

Le contre-projet (CP) 12435 a été élaboré par le PLR au sein de la Commission de l'Économie et est soutenu par une coalition représentée par le PLR, PDC, UDC, MCG. Ces partis considèrent que l'IN 163 va trop loin.

Le comité directeur de l'ATCR est favorable à l'IN 163 et défavorable au CP.

M. Rochat présente une lecture comparée, article par article.

Alinéa 1 : les deux versions sont équivalentes.

Alinéa 2 : l'IN affirme le caractère urbain de l'aéroport et préconise une recherche d'équilibre incluant la question des nuisances. Le CP ne mentionne pas la question des nuisances et n'évoque que la réponse aux besoins.

Alinéa 3 : l'IN préconise la coordination des différentes politiques publiques. Le CP évoque la limitation des nuisances, mais en la soumettant au droit au supérieur.

Alinéa 4 : l'IN exige qu'il soit rendu compte au Canton et aux communes et au Grand Conseil. Le CP évacue les communes et préconise la signature d'une convention d'objectifs entre l'AIG et le Conseil d'État, outil peu démocratique.

Discussion

M. Tschudi demande ce qui change par rapport au statu quo.

M. Rochat répond que l'IN fait évoluer la situation en inscrivant l'aéroport dans la Constitution. Ce sont principalement les alinéas 2 et 4 qui sont importants.

M. Philippin demande si la mention d'un rapport aux communes ne concerne que les collectivités genevoises.

M. Rochat considère que l'on peut interpréter que cela concerne toutes les communes touchées par l'activité aéroportuaire.

M. Rochat précise qu'il y a 4 possibilités de vote et une question subsidiaire pour départager les deux objets s'ils étaient tous deux acceptés à plus de 50%.

Les possibilités sont :

IN : Non / CP : Non

IN : Oui, / CP : Non

IN : Non / CP : Oui

IN : Oui / CP : Oui

M. Honegger estime qu'il faut prendre en compte les risques de perdre. Ne serait-on pas mieux servi avec le CP ?

M. Rochat répond que la CARPE a admis le risque de perdre et préconise un OUI à l'IN et un NON au CP. Par ailleurs, si l'IN était refusée par la majorité, mais acceptée par les communes touchées, le résultat pourrait aussi être utilisé.

M. Tschudi relève que les deux objets sont des articles constitutionnels et sont donc plus des intentions que des règlements contraignants. Si le CP passait, il risquerait de bloquer les démarches ultérieures, alors que l'IN s'inscrit dans la continuité de l'argumentaire développé jusqu'à présent. Quant à voter 2 fois OUI, cela risque de brouiller le message et d'affaiblir l'IN. Il est favorable à l'IN et au refus du CP.

Mme Berthier considère que le CP constitue un blanc-seing donné à l'AIG pour poursuivre son développement. Elle préconise un OUI à l'IN et un NON au CP.

M. Duchêne estime que l'IN est plus précis, alors que le CP est trop vague. Il préconise un OUI à l'IN et un NON au CP.

M. Raphoz considère le CP trop édulcoré. Il préconise un OUI à l'IN et un NON au CP.

Mme Berthier préconise un OUI à l'IN et un NON au CP.

2. Vote par l'Assemblée

Le soutien à l'IN est approuvé à l'unanimité.

Le soutien au CP est refusé à l'unanimité.

La préférence à l'IN est approuvée à l'unanimité.

Le refus de soutien au CP est approuvé à l'unanimité.

3. Suites

M. Rochat informe l'Assemblée que le comité directeur va se réunir pour établir une proposition de budget pour la participation de l'ATCR à la campagne. Ce montant sera voté lors de l'AG du mois du 15 juin.

M. Tschudi propose d'inscrire deux montants au budget : l'un comme soutien à la CARPE et l'autre pour la campagne de l'ATCR.

M. Rochat rappelle l'AG ordinaire du 15 juin à 19h15 à la salle communale de Satigny. Il est possible d'inviter des conseillers municipaux et des membres d'associations pour écouter et débattre avec M. Serge Dal Busco, dès 20h00.

Marcos Weil

Genève, le 24 mai 2019